

JOURNAL ÉCHO DES PLAINES



Volume 30, numéro 6

Mai-juin 2021

INFO MUNICIPALE

Nous
souhaitons la
bienvenue à

Isabelle Gauthier,
coordonnatrice et
animatrice
Jane Martel,
animatrice
Mélanie Gauthier, aide
accompagnatrice pour
besoin particulier.



LIVRES
& JEUX DE
SOCIÉTÉ



VOUS AVEZ DES JEUX DE SOCIÉTÉ OU AUTRES
JEUX QUE VOUS SOUHAITEZ VOUS DÉPARTIR,
LE CAMP DE JOUR EST PRENEUR.



VENEZ LES PORTER À
LA MUNICIPALITÉ



Dans ce numéro:

- Élections municipales
- Info-municipale
- Comité d'embellissement
- Bibliothèque
- Sûreté du Québec
- Babillard

ISSN 1203-1380

SÉANCES DU CONSEIL EN BREF : 3 MAI ET 7 JUIN 2021

Administration :

- Acceptation des listes de comptes avril 2021 d'une somme de 20 572.22\$;
- Acceptation des listes de comptes mai 2021 d'une somme de 75 125.67\$;
- Engagement camp de jour 2021-saison estivale 2021
- Avis de motion – Règlement 271-2021 modifiant le règlement 256-2019 sur la gestion contractuelle

Loisirs et culture :

- Priorisation des projets du milieu 2021
- Engagement - Animatrices camp de jour 2021– Saison estival 2021



Les gagnants des terrains saisonniers sont:

- Mme Maëlle Bouchard
- Mme Lucie Boilard
- Mme Annie Kenty
- M Carole Delisle
- M Jimmy Bilodeau

Félicitations et bonne saison !



Licences pour chiens 2021

Le paiement de licence de chien peut être effectué à la municipalité au montant de 30 \$, en argent ou par chèque libellé au Refuge Animal Roberval.

Pour toutes questions : 418-275-3006



RESTEZ BRANCHÉ SUR VOTRE MUNICIPALITÉ

- Avis d'ébullition, feu de forêt, inondation
- Route fermée
- Changement de date de collecte
- ... Et bien plus !

SOYEZ INFORMÉ RAPIDEMENT des événements importants par courriel, texto ou message téléphonique automatisé.

INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE À : memo-mc.com

OU CONTACTEZ VOTRE MUNICIPALITÉ

- ✓ Choisissez les sujets qui vous intéressent
- ✓ Sélectionnez les zones qui vous concernent (domicile, lieu de travail, chalet)
- ✓ Optez pour une méthode de contact privilégiée

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour toute requête des travaux de voirie, veuillez communiqué au: 418 618-3069.



Disponible pour tout le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine.

Albanel • Desbois-Mitassard • Grandville • Normandin • Notre-Dame-de-Lorette • Péribonka • Saint-Augustin • Saint-Edmond • Sainte-Élisabeth-de-Francis • Sainte-Jeanne-d'Arc • Saint-Eugène-d'Argenteau • Saint-Roch • Saint-Thomas-Dièdre • TMO Chute-des-Passes • TMO Rivière-Mitassard



ÉLECTIONS

Le 7 novembre 2021 auront lieu les élections municipales partout au Québec.

En tant que citoyens, votre participation à la vie municipale a une influence sur les enjeux qui préoccupent notre communauté. En plus d'exercer votre droit de vote, participer aux séances du conseil ou aux consultations publiques, et/ou encore agir comme bénévole pour la municipalité, cette année vous avez la possibilité de vous présenter à titre de conseiller ou de maire lors des élections générales du 7 novembre 2021.

Plus vous participerez à la vie municipale, plus vos opinions, vos besoins et vos intérêts seront connus des élus et pris en considération dans les décisions publiques.

Si vous voulez vous présenter comme candidate ou candidat aux élections municipales de 2021 et que vous répondez aux conditions d'éligibilité prévues par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, vous devez remettre une déclaration de candidature dûment remplie à la présidente d'élection de votre municipalité, entre le 24 septembre et le 8 octobre, au plus tard à 16 h 30.

Il est de votre responsabilité de vérifier si vous répondez aux conditions d'éligibilité à un poste de membre du conseil de votre municipalité. Toutefois, si vous avez des questions vous pouvez communiquer avec la directrice générale, par téléphone au 418 274-3069 ou par courriel au dg@stedmond.ca.



URBANISME

INSPECTRICE MUNICIPALE

Isabelle Poirier, inspectrice

Téléphone : 418 274-2004 poste 3201

Courriel : inspection@regiegeant.ca

Elle sera présente au bureau municipal tous les **MERCREDIS**

Quiconque désire réaliser des travaux pour édifier, implanter, reconstruire, agrandir, transformer, rénover (intérieur ou extérieur) ou démolir doit au préalable obtenir de l'inspecteur municipal un permis l'autorisant à procéder. Le permis vous assure de la conformité de votre projet à la réglementation.

Prévoyez de faire la demande de permis avant le début des travaux.

Veuillez noter que l'inspecteur en bâtiment **dispose de 30 jours** pour délivrer le permis.

CERTIFICAT D'AUTORISATION		Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines Service d'urbanisme 251, rue Principale Saint-Edmond-les-Plaines (Québec) G2W 2M2 Téléphone : (418) 274-3069 Télécopieur : (418) 274-3029	
SITE DES TRAVAUX 9260	CADASTRE(S) 3308541	CERTIFICAT NO 2020-000	
Demandeur SAINT-EDMOND-LES-PLAINES GOW ZMO		ÉMIS LE 2020	EN VIGUEUR JUSQU'AU 2020
TYPE / NATURE / DESCRIPTION Rénovation / Réparation résidentielle			
Signature: _____		RESPONSABLE DU DOSSIER	

CE CERTIFICAT DOIT ÊTRE AFFICHÉ DANS UN ENDROIT VISIBLE

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Horaire de la bibliothèque pour les mois à venir :

Ouverte : Mercredi de 18h30 à 20h jusqu'au 23 juin inclusivement.

Fermée : Le 30 juin et tout le mois de juillet.

Ouverte : Mercredi le 4 août de 18h30 à 20h et fermée le reste du mois.

Réouverture : Mercredi le 8 septembre de 18h30 à 20h.

Nous avons acheté de nouveaux volumes qui pourraient vous intéresser. Venez nous voir avant la fermeture estivale.

Nous avons déposé des livres dans la maison miniature située face à la Mairie. Vous pouvez faire des échanges en prenant et en mettant d'autres que vous voulez partager. Il y a des volumes pour adultes, les enfants et des revues.

Avant la fermeture pour les vacances, vous pourrez vous sortir plus de documents.

Je remercie toutes les bénévoles, car grâce à vous, votre bibliothèque fonctionne très bien même en temps de pandémie.

C'est très important pour moi, de travailler avec une équipe de bénévoles passionnées.

La bibliothèque étant le seul lieu culturel de votre municipalité.

Lucie Côté, coordonnatrice.



COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Chers citoyens,

nous aimerions vous sensibiliser ainsi que vos enfants aux déplacements et aux bris des sculptures ornementales dans le village. Nous mettons beaucoup de travail et d'énergie afin de garder notre municipalité accueillante.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Le comité d'embellissement de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines



Merci

Mme Huguette Asselin, couturière qui a renouvelé les vêtements des 3 personnages dans le parc du Viel Art.

M Richard Paré pour la coupe des arbustes.

Nous souhaitons une bonne saison à

Jacinthe Baril et Catherine Guay





Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

UNE ORGANISATION TOURNÉE VERS L'AVENIR

ÉQUIPE NAUTIQUE PERMANENTE 2021

présents sur les différents plans d'eau du Lac-Saint-Jean pour assurer la sécurité des plaisanciers **Saguenay, le 2 juin 2021**
- Les patrouilleurs nautiques de la Sûreté du Québec rappellent qu'ils seront pendant la saison estivale 2021.

En effet, des policiers seront détachés toute la saison estivale afin d'intensifier les opérations de vérification sur les cours d'eau et les points d'accès à ceux-ci afin de faire respecter les différents règlements et lois tels que le Code criminel et la Loi sur la marine marchande.

La Sûreté du Québec ayant notamment pour mission d'assurer la sécurité du réseau routier et récréotouristique sur l'ensemble du territoire qu'elle dessert et la période estivale représentant une période critique en matière de conduite avec les capacités affaiblies et autres comportements à risque, ces opérations cibleront particulièrement celle-ci sur les plans d'eau ainsi qu'à la sortie des marinas.

Naviguez sobre

Quoiqu'il ne soit pas interdit au Québec de consommer de l'alcool à bord d'une embarcation, même s'il s'agit d'un bateau à moteur, il est interdit de conduire quelque embarcation à moteur que ce soit avec les capacités affaiblies par l'alcool et/ou la drogue. Ainsi, les plaisanciers qui consomment de l'alcool s'exposent aux sanctions prévues par le Code criminel si leurs capacités en sont affaiblies, en plus d'augmenter considérablement leurs risques de décès ou de blessures.

Naviguez prudemment

Les patrouilleurs nautiques de la Sûreté du Québec surveilleront les comportements imprudents près des zones de baignades et autres endroits névralgiques en plus de s'assurer que les plaisanciers possèdent tous les équipements obligatoires à bord des embarcations.

Nous comptons sur votre collaboration pour que ces vacances soient mémorables et sécuritaires pour tous.

-30-

Service des communications
Sûreté du Québec
Saguenay-Lac-St-Jean/Côte-Nord
418-549-5725
www.sq.gouv.qc.ca



@sureteduquebec



www.facebook.com/policesureteduquebec/



DÉROGATION MINEURE

Avis est donné par la soussignée que le conseil municipal entendra le **lundi 5 juillet à 19h30** la demande de dérogation mineure déposée par les requérant suivants :

- Monsieur Dany Potvin pour le **terrain # 5 971 480 situé au bord du Lac-Doucet, dans la municipalité de Girardville et aux limites de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines** projette d'acquérir une partie de terrain au "MERN" situé dans la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines. Toutefois, avant de présenter la demande au "MERN", M. Potvin désire déposer une demande de dérogation mineure afin de lui autoriser une construction éventuelle sachant qu'il ne peut présenter un PAE.

QUE cette demande soit prise en considération par le comité consultatif d'urbanisme en vertu du règlement sur les dérogations mineures ;

QUE cette demande soit donc étudiés lors de la prochaine séance du conseil, qui se tiendra à huit-clos le **lundi le 5 juillet 2021 à 19 h 30**;

QUE toutes les personnes intéressées puissent se faire entendre par le Conseil

relativement à ces demandes en envoyant leurs questions et commentaires avant 16 h 00 le jour de cette séance du conseil, par courriel : admin@stedmond.ca et, par la suite, le conseil rendra sa décision.

Donné à Saint-Edmond-les-Plaines, ce 16 juin 2021.

Rodrigue Cantin
Marie de Saint-Edmond-les-Plaines

Je, soussigné, déclare avoir affiché le présent avis à 9h00 ce 16 juin 2021 aux endroits prescrits ainsi que publié dans le journal Écho des Plaines – édition juin.

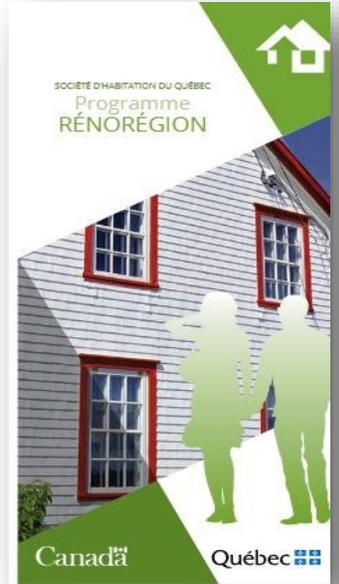
Rodrigue Cantin
Maire de Saint-Edmond-les-Plaines

Société d'Habitation du Québec
Programme RénoRégion

Vous êtes propriétaire-occupant d'une résidence qui nécessite des réparations majeures et votre ménage est à faible revenu, la Société d'Habitation du Québec peut vous aider.

Quels sont les travaux admissibles?

- Le bâtiment doit nécessiter des travaux visant à corriger une ou plusieurs déficiences majeures tels que : Murs extérieurs, ouvertures, toiture, structure, etc.;
- Les travaux doivent être réalisés par un entrepreneur possédant une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec;
- Les travaux doivent débuter seulement après avoir été approuvés par la MRC.
- L'évaluation municipale de la résidence doit être inférieure à 115 000 \$.



En quoi consiste l'aide financière?

- Le programme RénoRégion prévoit une subvention pouvant atteindre 95% du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$;
- Le pourcentage de la subvention varie selon le revenu et la taille du ménage.

Comment obtenir plus de renseignements sur le programme RénoRégion?

Consulter l'adresse courriel suivante : infoshq@shq.gouv.qc.ca

Vous pouvez également contacter l'inspecteur responsable de l'application du programme RénoRégion pour votre MRC au 418-900-5242, en ayant soin d'avoir en main votre déclaration d'impôt 2020 et l'avis d'évaluation municipale de votre résidence. Des formulaires d'inscription sont également disponibles auprès de votre municipalité.

Note : Cet article ne constitue qu'un résumé du programme; d'autres modalités peuvent s'appliquer.

La SHQ assume les coûts du programme RénoRégion.

La Société canadienne d'hypothèque et de logement peut également y contribuer.



Vous avez un appartement à louer?

Plusieurs professionnels/elles souhaitent s'établir ici et sont en recherche d'appartement.
Contactez-nous!



Par téléphone au 418 276-3626, poste 2261
SVP Laissez un message

LA FABRIQUE

UN GENTIL RAPPEL

pour la contribution paroissial, il est encore temps d'envoyer votre contribution à la Fabrique par la poste, au bureau le mardi et mercredi ou par virement Interac Accès D :
fabriquestedmond@digicom.qc.ca.

Merci de participer au soutien des services paroissiaux.

Nouveau site Internet de la municipalité, n'hésitez pas à le consulter.

www.stedmond.ca



ACTUALITÉS MUNICIPALITÉ CITOYENS SERVICES TOURISME ET LOISIRS

Vérifier la liste des terrains à vendre
La campagne, un mode de vie sain et riche en possibilités



RAPPEL : TAXES MUNICIPALES

3^e versement de taxes - payable au plus tard le

26 août 2021



Séances du conseil :

5 juillet, 9 août et
7 septembre

19h30



Date de tombée

27 août 2021

Conseil municipal

Rodrigue Cantin, maire

Josée Lavoie, conseillère siège #1

Carolle Bouchard, conseillère siège #2

Martial Gauthier, conseiller siège #3

Vacant, conseiller siège #4

Tony Paré, conseiller siège #5

Martine Verville, conseillère siège #6

Services municipaux

Pascale Deschesnes, directrice générale et secrétaire-trésorière
dg@stedmond.ca, 418 618-3069

Craig Doucet, responsable des travaux publics
voirie@stedmond.ca, 418 618-3069

Maryève Picard, adjointe administrative
admin@stedmond.ca, 418 274-3069 poste 3301

Isabelle Poirier, inspectrice en bâtiment et en environnement
inspection@regiegeant.ca, 418 274-2004 poste 3201

Pour nous joindre

561, rue Principale
Saint-Edmond-les-Plaines
(Qc) G0W 2M0

418 274-3069
admin@stedmond.ca



Heures d'ouvertures
Lundi au vendredi :
8h30 à 16h00